

1. *Débitrice*: **Servette de Genève Football SA**, route des Jeunes 112, **1227 Carouge GE**

2. *Remarques*: Gestion, exploitation et animation des activités professionnelles et commerciales d'un secteur professionnel de football (équipe professionnelle, des espoirs, des moins de dix-huit ans, des moins de seize ans et centre de formation de joueurs d'élite), à l'exclusion de l'activité du secteur dit amateur, gérée et exploitée par l'Association du Servette Football Club de Genève etc.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1).

Pour tout renseignement:

G. Unternaehrer/P. Wolfer, tél. 022 388 89 04

Office des faillites
1227 Carouge

(03857110)